



NOTE DE SYNTHÈSE - BUDGET PRIMITIF 2026

Introduction

Aux termes des dispositions de l'article L.2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales :
« Une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux ».

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année dans le respect des principes budgétaires et comptables : annualité, unité, universalité, spécialité, sincérité et équilibre.

Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, voire au plus tard le 30 avril pendant les années marquées par l'élection d'une nouvelle assemblée.

Le budget se divise en une section de fonctionnement et une section d'investissement, avec un ensemble de dépenses et de recettes pour chaque section.

La section de fonctionnement regroupe les dépenses liées au fonctionnement courant, dont les charges de personnel, mais aussi les charges à caractère général, les provisions, les dotations aux amortissements ou les intérêts de la dette. La section d'investissement, quant à elle, recense les dépenses d'équipement ou encore le remboursement du capital de la dette. Les recettes de cette section incluent, entre autres, les subventions versées par l'Etat, la Région, le Département, ainsi que la capacité d'autofinancement lorsque le solde de la section de fonctionnement est excédentaire.

Contexte

Le calendrier budgétaire se trouve impacté par l'échéance des élections municipales. Le vote du budget primitif de la Commune est donc avancé à début mars 2026, afin de permettre d'assurer la continuité des projets en cours, tout en permettant, après les élections, de procéder à des ajustements.

Le budget primitif 2026 a été préparé dans un contexte politique national particulier : celui des économies imposées par le déficit public français et par la volonté affichée du gouvernement de faire passer ce dernier sous la barre des 5% du produit intérieur brut (PIB).

Les collectivités locales sont associées aux efforts de maîtrise du déficit public, avec, entre autres :

- La non-revalorisation de la dotation globale de fonctionnement qui est donc maintenue à son niveau de 2025.
- La hausse annuelle de 3 points du taux de cotisation à la CNRACL depuis 2025 étalée sur 4 ans.

Plusieurs grands principes ont guidé la construction de ce budget :

- **Légère augmentation / ou maintien** de la fiscalité locale, au niveau des taxes foncières : TFB et TFNB ;
- Augmentation maîtrisée des dépenses de fonctionnement afin de prendre en compte plusieurs données :
 - Ressources humaines : instabilité des effectifs,
 - Animation du temps méridien : gestion confiée à l'association ALFA3A,
 - Vieillesse du patrimoine communal,
 - Sobriété énergétique ;
- Maintien d'un niveau d'investissement élevé afin de poursuivre les actions engagées par l'équipe municipale. Les projets phares de l'année 2026 sont :
 - Le lancement des travaux de l'aménagement d'un cheminement « modes doux » reliant les communes de Servas et de Lent,
 - L'enfouissement des réseaux dans le quartier des Granges Mouton,
 - Le lancement du projet d'aménagement de l'entrée Nord du village,
 - Un programme de voirie conséquent.

Présentation budget principal

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses et les recettes s'équilibrent à 1 815 167,00 €.

DEPENSES

Les dépenses réelles sont évaluées à 1 320 425,77 €

Les prévisions de dépenses réelles sont en hausse de 9,83 % par rapport au budget prévisionnel 2025.

DEPENSES REELLES	BP 2025	BP 2026
011 - Charges à caractère général	545 755,95	483 146,78
60 - Achats et variation des stocks	149 160,00	152 730,00
61 - Services extérieurs	288 350,00	247 166,78
62 - Autres services extérieurs	97 335,95	73 250,00
63 - Impôts, taxes et versements assimilés	10 910,00	10 000,00
012 - Charges de personnel et frais assimilés	480 000,00	490 000,00
63 - Impôts, taxes et versements assimilés	6 500,00	7 500,00
64 - Charges de personnel	473 500,00	482 500,00
014 - Atténuations de produits	3 100,00	3 000,00
65 - Autres charges de gestion courante	161 136,53	323 271,82
66 - Charges financières	12 173,29	21 007,17
Total dépenses réelles	1 202 165,77	1 320 425,77
DEPENSES D'ORDRE	BP 2025	BP 2026
023 - Virement à la sect. d'investissement	560 000,00	456 688,92
042 - Op. d'ordre de transfert entre sections	35 386,06	38 052,31
Total dépenses d'ordre	595 386,06	494 741,23
Total dépenses de fonctionnement	1 797 551,83	1 815 167,00

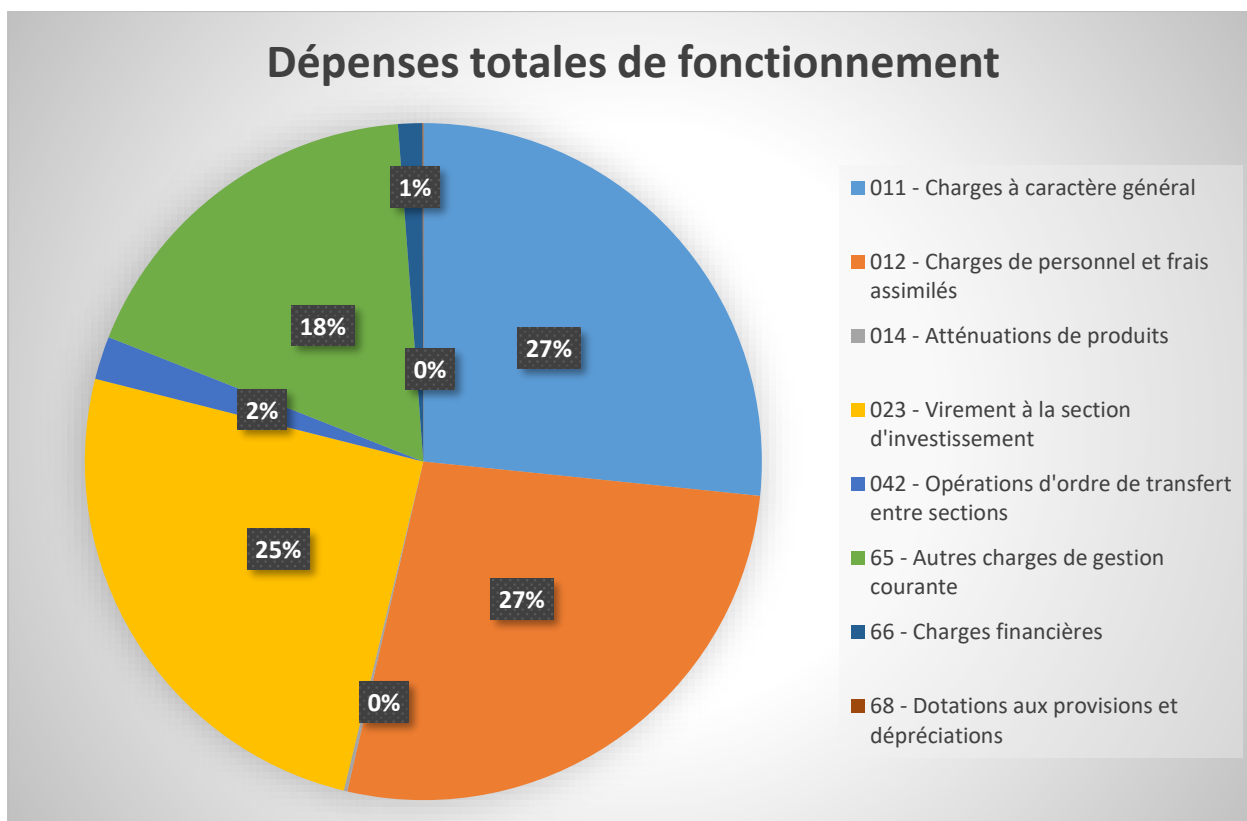
Le chapitre 011 "charges à caractère général" comprend les charges afférentes à l'énergie, les frais de communication, les contrats de maintenance et prestations de services, les différents achats de petit matériel et d'entretien courant. Il représente 26,62 % des dépenses globales de fonctionnement et est en baisse de 11,47 % par rapport au budget prévisionnel 2025, baisse liée principalement aux travaux de rafraîchissement de la salle des fêtes budgétisés en 2025 et dont le montant n'est pas reconduit en 2026.

Le chapitre 012 « charges de personnel et frais assimilés » représente 26,99 % des dépenses globales de fonctionnement. Il est en hausse de 2,08 % par rapport au budget prévisionnel 2025. Cette augmentation est liée à l'augmentation de la cotisation CNRACL et aux éventuelles évolutions d'indice.

Le chapitre 014 « atténuations de produits » concerne le dégrèvement de la taxe d'habitation sur les logements vacants accordé par l'Etat au titre des contributions directes ainsi que le reversement conventionnel de fiscalité à GBA concernant la Zone d'Activité Economique.

Le chapitre 65 « autres charges de gestion courante » concerne notamment les contributions obligatoires dans le cadre des compétences du SIEA et des activités périscolaires, les indemnités des élus et cotisations associées, les subventions attribuées aux associations et le comblement du déficit du budget annexe des locaux commerciaux. Il représente 17,81 % des dépenses globales de fonctionnement et il est en hausse de 100,62 % par rapport au budget prévisionnel 2025. Cette augmentation est due principalement aux dépenses de génie civil Télécom pour l'enfouissement des réseaux dans le quartier des Granges Mouton (facturation SIEA), à l'animation de l'accueil de loisirs du temps méridien par Alfa3A et au comblement du déficit du budget annexe. Concernant les indemnités des élus, le budget prend en compte l'intégration d'un quatrième adjoint à compter du mois de mars 2026.

Le chapitre 66 « charges financières » concerne le remboursement des intérêts des emprunts (quatre emprunts en cours sur le budget principal), en augmentation de 72,57 % en raison de l'emprunt contracté fin 2025 concernant l'aménagement « modes doux » entre Servas et Lent.



RECETTES

Les recettes réelles de la section de fonctionnement s'élèvent à 1 815 167,00 €.

Les prévisions de recettes réelles sont en légère diminution de 0,41 % par rapport au budget prévisionnel 2025. Les recettes fiscales sont basées sur des prévisions, la Commune n'étant pas en possession de l'état 1259 déterminant les allocations compensatrices et le coefficient correcteur au moment du vote du budget.

RECETTES	BP 2025	BP 2026
002 - Excédent de fonctionnement reporté	616 503,33	650 646,30
70 - Produits des services, domaine et ventes diverses	48 650,00	53 650,00
73 - Impôts et taxes	360 047,50	350 000,00
731 – Fiscalité Locale	440 787,00	440 200,00
74 - Dotations et participations	281 564,00	265 670,70
75 - Autres produits de gestion courante	45 000,00	30 000,00
013 - Atténuations de charges	5 000,00	0,00
Total recettes réelles	1 797 551,83	1 790 167,00
RECETTE D'ORDRE	BP 2025	BP 2026
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00	25 000,00
Total recettes d'ordre	0,00	25 000,00
Total recettes de fonctionnement	1 797 551,83	1 815 167,00

Le chapitre 70 « produits de services, domaine et ventes diverses » correspond à la facturation des repas du restaurant scolaire aux familles, aux concessions du cimetière, aux redevances d'occupation du domaine public (SIEA, panneaux publicitaires), aux taxes d'ordures ménagères des locataires, à la mise à disposition du personnel communal suite au transfert de la compétence assainissement à la Communauté d'Agglomération.

Chapitre 73 « impôts et taxes » : le budget 2026 correspond à l'attribution de compensation versée par Grand Bourg Agglomération (GBA) basée sur une estimation en l'absence de données communiquées par GBA, et au fonds national de péréquation des droits de mutation à titre onéreux.

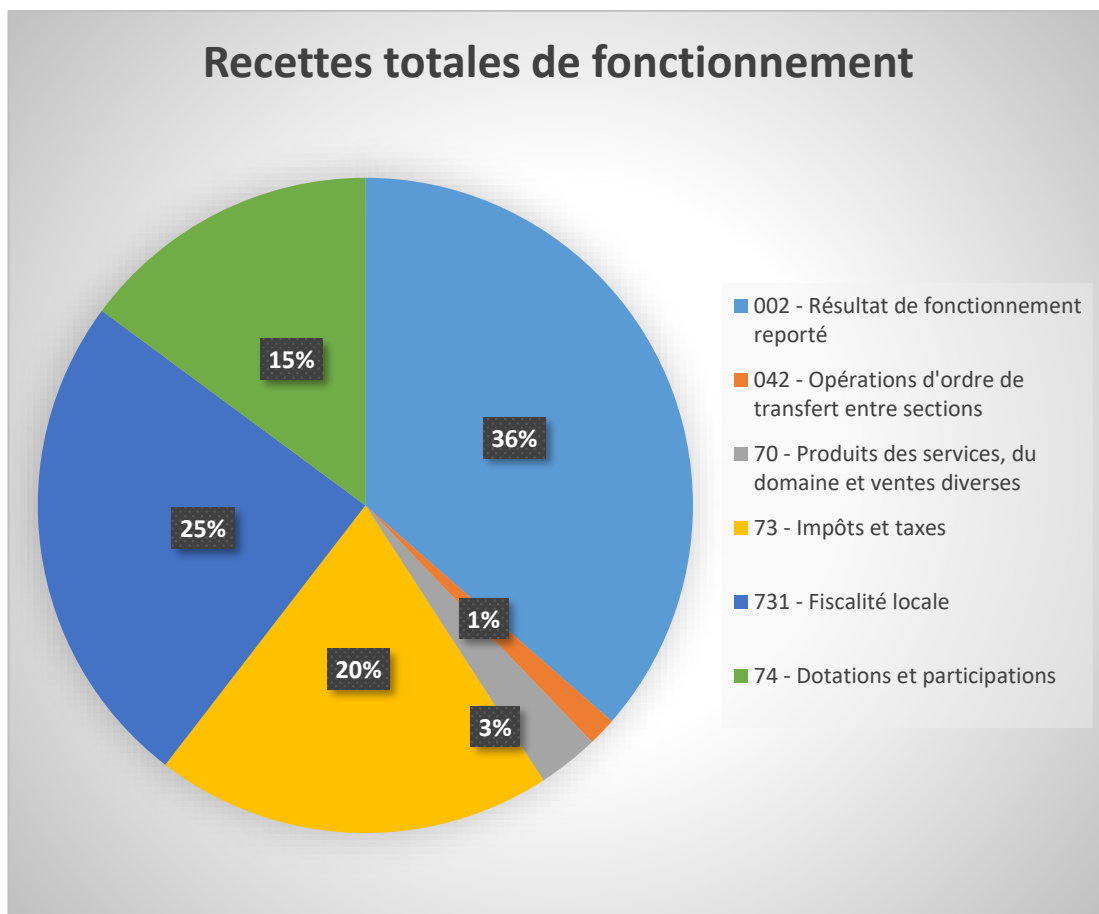
Chapitre 731 « Fiscalité locale » : le budget 2026 a été construit sur des prévisions, en l'absence de la réception de l'état 1259 déterminant les allocations compensatrices et le coefficient correcteur au moment du vote du budget.

Le chapitre 74 « Dotations, subventions et participations » correspond aux dotations versées par l'Etat, au fonds de compensation de la TVA, en baisse par rapport à 2025, et à la compensation au titre des exonérations de la taxe foncière dont une partie allouée sur les locaux industriels calculée suite au transfert de la part départementale du foncier bâti.

Le chapitre 75 « Autres produits de gestion courante » concerne les revenus des immeubles liés aux locations des appartements communaux, ainsi qu'aux locations de salles communales.

Le chapitre 013 « atténuations de charges » correspond aux remboursements opérés par la mutuelle suite aux arrêts maladie des agents.

Le chapitre 042 « Opérations d'ordre de transfert entre sections » : il est prévu sur le budget 2026, l'intégration des travaux en régie du four à pain en section d'investissement pour intégrer cette construction dans l'inventaire.



SECTION D'INVESTISSEMENT

Les dépenses et les recettes s'équilibrent à 1 135 068,54 €.

DEPENSES

DEPENSES	BP 2025	BP 2026
16 Emprunts et dettes assimilés	76 459,54	91 168,54
10 Dotation, fond divers et réserves	760,00	0,00
20 Immobilisations incorporelles	76 900,00	65 000,00
204 Subventions d'équipement versées	15 300,00	128 000,00
21 Immobilisations corporelles	792 100,00	355 900,00
23 Immobilisations en cours	471 300,00	470 000,00
001 Déficit d'investissement reporté	352 569,68	0,00
040 Opérations d'ordre de transfert entre section	0,00	25 000,00
041 Opérations patrimoniales	18 189,00	0,00
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	1 803 578,22	1 135 068,54

Le chapitre 16 comprend le remboursement en capital des emprunts, en augmentation en 2026 compte tenu d'un nouvel emprunt contracté fin 2025 pour les travaux d'aménagement « modes doux entre Servas et Lent », et au remboursement des cautions des appartements communaux.

Le chapitre 10 correspond au reversement à GBA de la taxe d'aménagement perçue sur les zones d'activités économiques. Aucun mouvement n'est prévu en 2026.

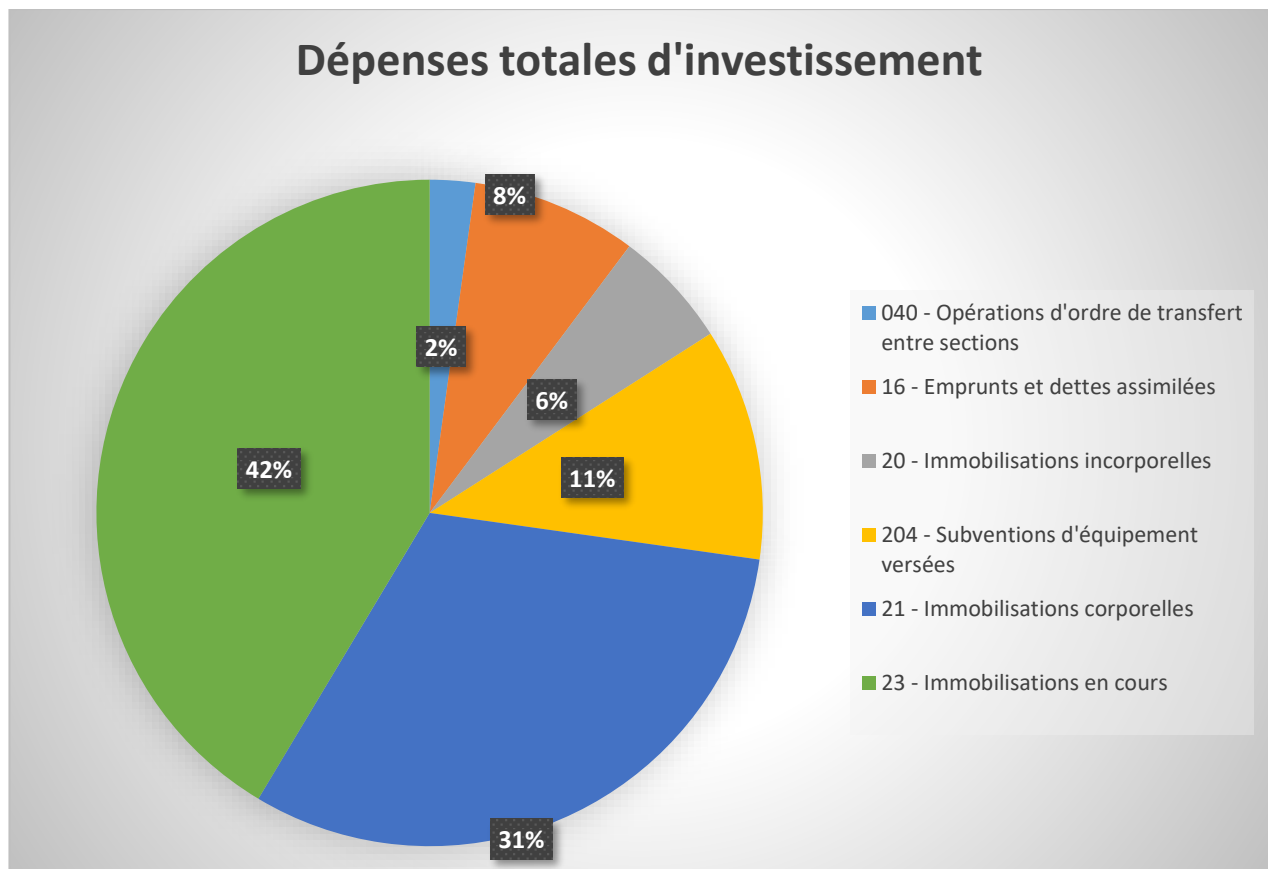
Au chapitre 20, les principales dépenses concernent les frais d'études, notamment pour le projet d'aménagement du centre bourg.

Au chapitre 204, les dépenses correspondent à l'attribution de compensation d'investissement à verser à GBA, dans le cadre de la DSI mutualisée, et à la subvention relative au projet d'enfouissement du réseau d'éclairage public au quartier des Granges Mouton, dont la compétence a été transférée au SIEA.

Au chapitre 21, les principales dépenses envisagées en 2026 sont les suivantes :

- Acquisitions foncières dans le cadre de l'aménagement « modes doux » Servas-Lent,
- Aménagements de terrains,
- Divers travaux d'aménagement dans les bâtiments et appartements communaux (remplacement de VMC, de système de chauffage, de menuiseries, de stores, et pose d'un déstratificateur dans le gymnase),
- Travaux et installations de voirie,
- Rénovation de l'éclairage public dans le quartier des Granges Mouton,
- Installation de divers équipements (illuminations, panneaux de basket au gymnase...)
- Acquisition de divers matériels, outillages et mobiliers.

Au chapitre 23, est inscrit principalement l'engagement des travaux d'aménagement d'un mode doux intercommunal entre Servas et Lent, la sécurisation du passage à niveau n° 41 et la Maîtrise d'œuvre de l'aménagement de l'entrée Nord du village.

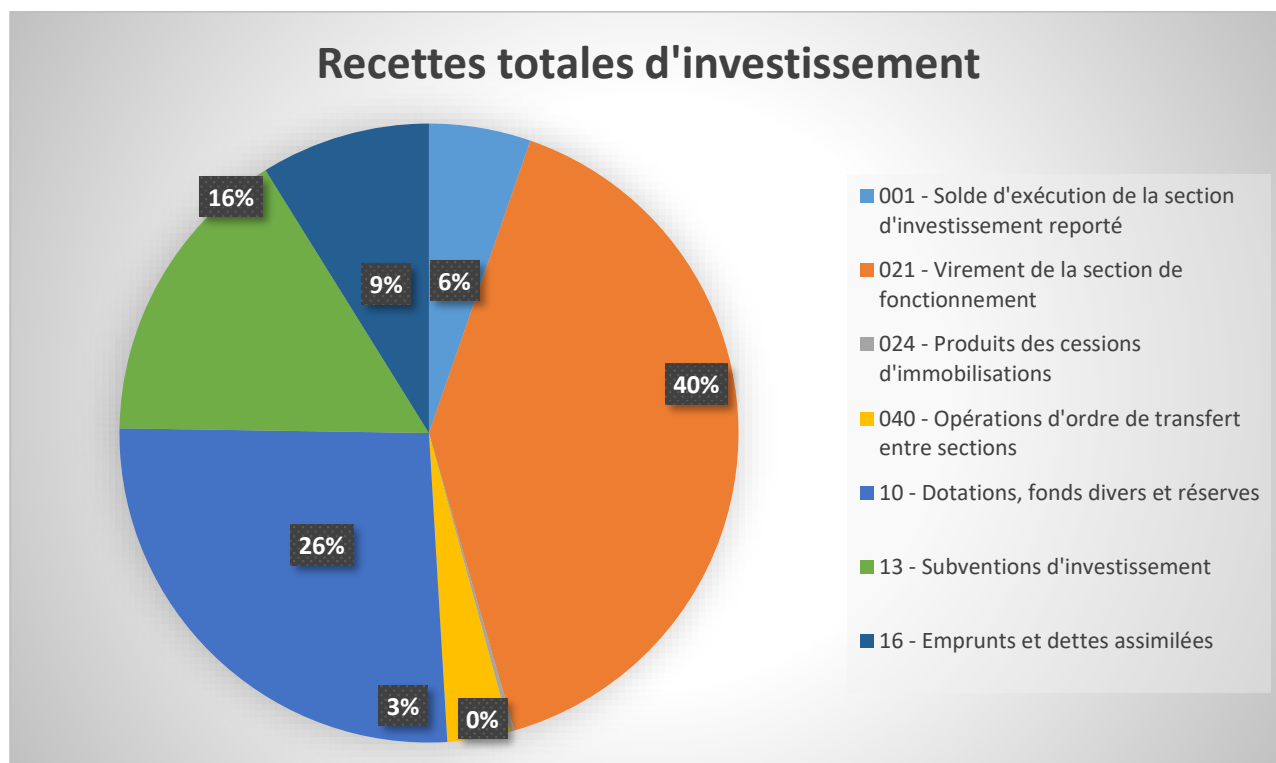


RECETTES

Les recettes d'investissement sont estimées à 1 135 068,54 € comprenant en recettes réelles :

- L'excédent de fonctionnement capitalisé de 220 380,53 € pour compenser le déficit d'investissement 2025,
- Le solde d'exécution positif reporté d'investissement d'un montant de 60 335,07 €,
- Un emprunt pour financer l'enfouissement des réseaux dans le quartier des Granges Mouton à hauteur de 100 000 €,
- Les différentes subventions notifiées au regard des investissements prévus (notamment pour le solde des travaux d'économie d'énergie de la salle des fêtes, le solde de la rénovation énergétique du groupe solaire, les travaux de la piste cyclable et de la vidéoprotection, et l'installation d'une borne de recharge de véhicules électriques).
- Le FCTVA,
- Des encaissements de la taxe d'aménagement sur les permis de construire,

RECETTES	BP 2025	BP 2026
001 Solde d'exécution positif reporté	0,00	60 335,07
10 Dotations, fonds divers et réserves	478 015,16	297 239,70
13 Subventions d'investissement reçues	237 442,00	180 525,54
16 Emprunts et dettes assimilés	473 700,00	100 500,00
021 Virement de la section de fonctionnement	560 000,00	456 688,92
024 Produits des cessions d'immobilisations	846,00	2 500,00
040 Opérations d'ordre AMORTISSEMENTS	35 386,06	37 279,31
041 Opérations patrimoniales	18 189,00	0,00
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	1 803 578,22	1 135 068,54



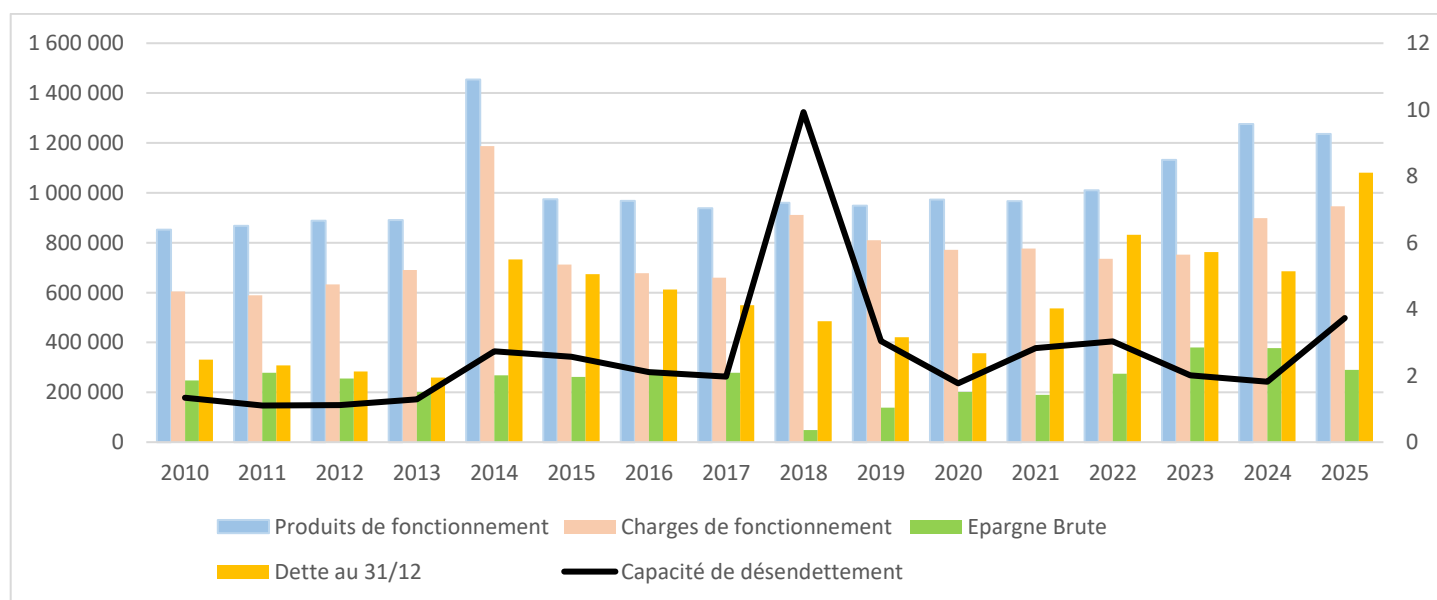
SUIVI DES DEMANDES DE SUBVENTIONS

Projet	Coût estimatif HT	GBA		Département	Région	Etat	Autres
		PET	Autres				
Rénovation énergétique groupe scolaire							
Tranche 1 : isolation murs par l'extérieur école élémentaire	70 982				25 000	14 196	
Tranche 2 : faux-plafonds et relamping école maternelle	28 708					5 742	
Tranche 3 : remplacement systèmes de chauffage	73 732					22 120	
Vidéoprotection	99 945			24 863	39 978	9 994	
Aménagement "modes doux" - Travaux	330 000		99 000	24 000		82 500	55 000
Aménagement "modes doux" - Etudes	66 270						39 762
Aménagement "modes doux" - Passage à niveau	100 000			60 000			A délibérer
Salle des fêtes : travaux d'économie d'énergie	46 879			7 191		9 376	6 320
Borne de recharge véhicules électrique	32 932						22 500
Mise en sécurité du city-stade	16 179					3 286	
Réaménagement de l'entrée Nord		A délibérer		A délibérer			
		Délibéré		En cours d'instruction		Notifié	

ETAT DE LA DETTE

N° emprunt	Objet	Date de délibération	Montant	Durée	Taux actuel	Type d'index	Date de début	Date de fin	Périodicité de remboursement	Capital restant dû au 01/01/2026	Amortissement	Intérêt	Annuité
08883957	Achat bâtiment 5 chemin de Longchamp	06/05/2021	278 300,09 €	8,25 ans	1,80%	Taux fixe	17/11/2021	17/11/2029	Trimestrielle	134 933,31	33 733,36	2 201,10	35 934,46
08884129	Acquisition propriété BOZONNET	06/05/2021	260 000,00 €	15 ans	0,65%	Taux fixe	07/09/2021	07/09/2035	Annuelle	175 178,43	17 011,22	1 138,66	18 149,88
08924130	Restructuration du pôle sportif et de la salle des fêtes	07/07/2022	400 000,00 €	15 ans	2,50%	Taux fixe	23/10/2022	23/10/2037	Annuelle	301 125,74	24 121,43	7 528,14	31 649,57
180639	Aménagement modes doux Servas-Lent	04/11/2025	470 000,00 €	25 ans	2,20%	Taux variable Taux du livret A + 0,5%	01/12/2025	30/11/2050	Trimestrielle	470 000,00	14 302,53	10 139,27	24 441,80

CAPACITE DE DESENDETTEMENT



Si toute l'épargne de la commune était utilisée pour éponger les dettes, il faudrait 3,7 années pour le faire.

RECAPITULATIF ANNUEL DES INDEMNITES DES ELUS

En vertu de l'article L. 2123-24-1-1 du CGCT :

Chaque année, les communes établissent un état présentant l'ensemble des indemnités de toute nature, libellées en euros, dont bénéficient les élus siégeant au conseil municipal, au titre de tout mandat et de toutes fonctions exercés en leur sein et au sein de tout syndicat au sens des livres VII et VIII de la cinquième partie ou de toute société mentionnée au livre V de la première partie ou filiale d'une de ces sociétés. Cet état est communiqué chaque année aux conseillers municipaux avant l'examen du budget de la commune.

Elu	Fonctions exercées	Taux (% indice brut 1027)	Montant mensuel brut	Montant annuel brut
Serge GUERIN	Maire	51,6%	2 121,03 €	25 452,36 €
Christèle MAYOUSSIER	1ère Adjointe	19,8%	813,88 €	9 766,56 €
Ludovic CURT	2ème Adjoint	12,9%	530,26 €	6 363,12 €
Jean-Claude ECOCHARD	3ème Adjoint	12,9%	530,26 €	6 363,12 €
Olivier PETITJEAN	Conseiller Municipal délégué	6,0%	246,63 €	2 959,56 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses et les recettes s'équilibrent à 67 138,18 €

DEPENSES

Les dépenses réelles s'élèvent à 9 911,54 € et correspondent principalement au remboursement des intérêts de l'emprunt en cours et au virement à la section d'investissement pour un montant de 57 226,64 €.

DEPENSES	BP 2025	BP 2026
011 – Charges à caractère général	7 280,00	6 830,00
023 – Virement à la section d'investissement	45 395,79	57 226,64
65 – Créances admises en non-valeur	154,00	0,00
66 - Charges financières	3 931,62	3 081,54
68 – Dotations aux provisions et dépréciations	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	56 761,41	67 138,18

RECETTES

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 67 138,18 € correspondent aux revenus des immeubles pour 14 800 €, la prise en charge du budget annexe par le budget principal à hauteur de 44 371,82 € ainsi qu'à l'excédent de fonctionnement reporté d'un montant de 7 966,36 €.

RECETTES	BP 2025	BP 2026
75 - Autres produits de gestion courante	26 536,53	59 171,82
752 - Revenus des immeubles	14 800,00	14 800,00
75822 - Prise en charge du déficit du budget annexe par le budget principal	11 736,53	44 371,82
75888 - Autres produits divers de gestion courante	0,00	0,00
78 – Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	23,00	0,00
781 – Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	23,00	0,00
002 - Excédent de fonctionnement reporté	30 201,88	7 966,36
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	56 761,41	67 138,18

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 98 303,43 € comprennent le déficit d'investissement reporté, le remboursement du capital de l'emprunt ainsi que des frais d'études dans le cadre de l'aménagement du centre bourg.

DEPENSES	BP 2025	BP 2026
001 - Déficit d'investissement reporté	0,00	41 076,79
16 - Emprunts et dettes assimilés et dépôt et cautionnement	47 226,64	47 226,64
20 – Immobilisations incorporelles	15 000,00	10 000,00
21 – Immobilisations corporelles	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	62 226,64	98 303,43

RECETTES

Les recettes d'investissement s'élèvent à 98 303,43 € et comportent uniquement l'excédent de fonctionnement capitalisé de 41 076,79 € pour compenser le déficit d'investissement 2025 et le virement de la section de fonctionnement qui s'élève à 57 226,64 €.

RECETTES	BP 2025	BP 2026
001 – Solde d'exécution positif reporté	16 830,85	0,00
10 - Dotations, fonds divers et réserves	0,00	41 076,79
165 - Dépôt et cautionnement	0,00	0,00
024 – Produits des cessions d'immobilisation	0,00	0,00
021 - Virement de la section de fonctionnement	45 395,79	57 226,64
Total recettes d'investissement	62 226,64	98 303,43

ETAT DE LA DETTE

N° emprunt	Objet	Date de délibération	Montant	Durée	Taux actuel	Type d'index	Date de début	Date de fin	Périodicité de remboursement	Capital restant dû au 01/01/2026	Amortissement	Intérêt	Annuité
08883960	Participation pour Bourg-Habitat trx commerces	06/05/2021	389 619,91 €	8,25 ans	1,80%	Taux fixe	24/10/2021	24/10/2029	Trimestrielle	188 906,69	47 226,64	3 081,54	50 308,18